

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. gén. |

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **13 décembre 2021** à 21 h 05.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

395-12-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Gérald Lemay

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUJETS À DISCUTER**
 - 3.1 - Présentation et dépôt de l'avis de motion et du projet 1 pour le règlement 295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et tarifs pour les services municipaux 2022**
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

3 - SUJETS À DISCUTER

396-12-2021

3.1 - Présentation et dépôt de l'avis de motion et du projet 1 pour le règlement 295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et tarifs pour les services municipaux 2022

Avis de motion et dépôt du projet 1 du REG 295-2021 est donné par Pierre Lemay

Que lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement REG295-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022. Un projet de ce règlement est présenté en séance tenante.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

397-12-2021

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 h 14.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL